

nement. Les deux partis sont d'accord, les deux partis se donnent la main d'un bord à l'autre de la Chambre, si je puis m'exprimer ainsi. L'honorable chef de l'opposition a approuvé le discours du trône jusqu'au point de dire qu'il est inoffensif. Il s'est joint à moi—il n'a pu s'empêcher de se joindre à la Chambre et à moi—pour dire avec éloquence le bien qu'il pense des discours de ceux qui ont proposé et secondé l'adresse. Toute la députation doit voir que l'entrée en parlement des honorables députés qui ont proposé et secondé l'adresse a fortifié la Chambre, et les membres de la droite en particulier sont fiers et heureux de pouvoir compter ces messieurs parmi eux. L'honorable chef de l'opposition a adressé des compliments mérités à ces deux messieurs; mais il n'a pu s'empêcher de faire une allusion désagréable que rien n'avait provoquée. Certes, M. l'Orateur, nous admettons avec l'honorable député qui siège derrière l'honorable chef de l'opposition, que chaque fois que le droit d'un membre de la Chambre à son siège est mis en jeu, il ne doit pas y avoir de politique, il ne doit pas y avoir d'esprit de parti, et que nous devons tous agir comme des juges; mais l'honorable préopinant a montré par ses moqueries au sujet de deux jeunes membres de cette Chambre, l'honorable député de Haldimand (M. Montagne) et l'honorable député de Queen's, N.B. (M. Baird), qu'il a préjugé leur cas à chacun. Je demanderai à l'honorable député qui a pris l'initiative dans l'affaire du comté de Queen's, d'avoir une conversation particulière et confidentielle avec son chef après l'ajournement, et de l'avertir qu'il ferait bien d'éviter ce genre d'acrimonie, de ne pas faire voir si vite son esprit de parti et son désir d'engager la bataille.

L'honorable chef de l'opposition évoque le passé, et, remontant à cinquante ans en arrière, reproche à celui qui a appuyé cette motion de parler de ces jours comme de jours d'humiliation. M. l'Orateur, ces jours étaient des jours d'humiliation pour tous les partis, parce que c'est une grande humiliation pour un pays de voir des enfants de la même race et du même sol, sujets du même gouvernement, se prendre à la gorge les uns les autres. Nous avons tous été humiliés de cette manière. Dieu merci! ces jours sont passés depuis longtemps. Dieu merci! cette guerre de races n'existe plus. Dieu merci! nous sommes tous de loyaux sujets de Sa Majesté. Dieu merci! nous pouvons tous regarder en arrière et respecter ceux qui ont combattu d'un côté ou de l'autre, parce que nous savons qu'un sentiment de justice et d'honnêteté animait les deux partis, parce que les hommes qui luttèrent les uns contre les autres croyaient avoir droit et qu'ils agissaient consciencieusement. Mais ces jours d'humiliation, ces jours de misère, ces jours de lutte sont maintenant passés, et, comme l'honorable député qui a appuyé cette motion l'a dit avec vérité, nous pouvons envisager avec calme ces jours malheureux et ces regrettables événements. L'honorable chef de l'opposition a parlé avec une certaine émotion, une émotion bien légitime d'un des premiers apôtres de la liberté politique, d'un des premiers avocats du gouvernement responsable, et il a mentionné le nom honoré de l'honorable Joseph Howe. Mais nous pouvons tous nous rappeler comment cet homme d'Etat vénéré, qui s'éteignait écorché par la maladie en cette chambre, fut attaqué et vilipendé par quelques-uns des députés qui ont applaudi le chef de l'opposition aujourd'hui pendant qu'il décernait un compliment mérité au père du gouvernement responsable dans les provinces maritimes.

L'honorable préopinant a dit qu'il y a eu beaucoup de réticences et peu de révélations au sujet de la grande question des pêcheries. M. l'Orateur, il était peu opportun de provoquer une discussion de cette question, qui est parfaitement comprise de la Chambre et du pays. On a discuté et affirmé les droits du Canada sur ce point il y a des années; on a affirmé ces droits par la législation adoptée par cette Chambre et par la protection de nos intérêts légaux le long de nos côtes maritimes. Il va de soi qu'il faut refuser de faire connaître au public les négociations qui

Sir JOHN A. MACDONALD

ont eu lieu depuis, jusqu'à ce que l'on arrive à une espèce de résultat.

Jusqu'à présent, il en est résulté une série de négociations, d'échange de vues, et il nous est permis d'espérer que les négociations se termineront par un arrangement honorable pour les deux nations, et qui couvrira d'une ample protection les justes droits et les intérêts de la population du Canada. Mais vu le caractère incertain des négociations, et, plus que tout autre chose, vu la grande incertitude dans laquelle on se trouve sur la question de savoir si, dans le cas où les deux gouvernements arriveraient à un arrangement, et si l'arrangement recevait l'approbation des corps législatifs des deux pays, notamment du Congrès des États-Unis, il aurait été imprudent de la part des conseillers de la couronne d'employer un langage plus énergique que celui dont se sert le discours du trône. Je conviens parfaitement de la vérité de ce qui a été dit au sujet du progrès et du développement de nos opérations commerciales. Mais je ne m'attendais pas au sarcasme de l'honorable député portant sur l'un des moyens adoptés par le gouvernement pour favoriser ce développement du négoce et du commerce du pays.

L'honorable chef de l'opposition exprime l'espoir de voir des mesures d'un caractère plus appréciable qu'un simple changement de méthode. Il doit savoir que depuis des années les chambres de commerce canadiennes ont adressé aux différents gouvernements du pays des représentations et des requêtes demandant la création d'un ministère semblable à celui qui est proposé et la nomination d'un ministre spécialement chargé des intérêts du commerce canadien et de son développement. Je trouve la preuve de ce désir dans chaque grande ville, dans chaque grand corps commercial formé dans le but de favoriser le développement des affaires commerciales; et c'est pour se conformer à ce désir unanime que le gouvernement a résolu de créer un département particulièrement chargé de ces questions. Je suis fier de dire dans cette chambre, je suis fier de dire partout dans le pays, que l'établissement d'une chambre de commerce ne constitue pas l'unique preuve donnée par le gouvernement de son désir de développer le commerce du pays et du succès qu'il a obtenu dans cette direction. Je ne me propose pas d'entrer dans tous les détails pour prouver la chose; ce n'est pas nécessaire dans la chambre. La question a été expliquée au long dans les différents comtés du pays par la majorité de ceux qui les représentent dans cette chambre avant qu'ils en fussent devenus les députés. La voix du pays l'a proclamé en termes non équivoques. La population a appuyé le gouvernement à la dernière élection générale, parce que le gouvernement a été fidèle aux intérêts pratiques de la Confédération, parce qu'il a favorisé tous ces intérêts. Si, à l'heure qu'il est, le Canada jouit d'un haut degré de prospérité, si son commerce est dans un état florissant, si la population qui l'habite est heureuse et satisfaite, si elle envisage l'avenir avec un grand espoir, la chose est due, en grande partie, aux mesures judicieuses et à la persistance grâce auxquelles le gouvernement a poursuivi ce qui est le but principal à atteindre pour un pays neuf: le développement de tous ses intérêts matériels et sociaux.

M. l'Orateur, je n'en dirai pas davantage pour le moment. L'honorable député a prétendu que le menu était maigre. Je n'irai pas jusqu'à dire, comme l'a fait mon ami défunt et vénéré, sir George Cartier, en une certaine occasion dans cette chambre, qu'il ne serait satisfait que lorsque la seule mesure du gouvernement du jour sera le bill des subsides. Mais comme les élections générales ont eu lieu au commencement de l'année, vu qu'elles n'ont pu avoir lieu plus tôt à cause du fait que les listes dont la confection a été rendue nécessaire par la nouvelle loi du suffrage ne se trouvaient pas terminées dans plusieurs endroits du pays, vu qu'en hâtant intempestivement les élections on aurait exclu de l'exercice du droit de suffrage un grand nombre de ceux